

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA REGIE PERSONALISEE D'EXPLOITATION
DE L'AEROPORT DE BRIVE VALLEE DE LA DORDOGNE**

L'an deux mille vingt-quatre et le 28 mars à 15h30, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive 19100 Brive-La-Gaillarde – Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 21 mars 2024.

DELEGUES PRESENTS :

- Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué
- Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président
- Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué
- CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente
- Conseil Départemental de la Corrèze : Madame Pascale **BOISSIERAS**, Conseillère Départementale (Suppléante de M. COMBY)
- Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

- Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président
- Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président
- Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Pascale BOISSIERAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : 2024-13 Attribution du marché d'électricité 2024 passé par le groupement de commandes de la CABB

RAPPORTEUR : M. Julien BOUNIE, Président

Par délibération 2023-31 vous avez autorisé l'adhésion au groupement de commandes du marché d'électricité 2024, dont la CABB est le coordonnateur.
 La procédure lancée est un accord-cadre à bons de commandes, avec un montant maximum de 3 500 000 €HT pour l'ensemble du marché en 2024.
 La CAO du groupement s'est réunie le 24 octobre 2023 à 14h afin d'examiner les offres des sociétés EDF collectivités, Electricité de Provence, Total Energies et la société Volterres.
 La CAO a émis l'avis de retenir la société Volterres avec son offre à prix fixe.
 Je sou mets donc à votre approbation l'autorisation donnée au directeur de conclure le marché avec la société Volterres, à prix fixe pour un an.
 Les sommes correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice 2024, au chapitre 011.

Nombre de membres en exercice : 8
 Nombre de membres présents : 6
 Nombre de suffrages exprimés : 6
 Votes : Pour : 6
 Contre : 0
 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
 Le Président du Conseil d'Administration
 Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,
 Enregistrée en Sous-Préfecture le 11.04.2024
 Publiée et notifiée le 11.04.2024

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.